

la façon dont a été octroyée la permission d'établir une base pour hydravions sur la rivière Rouge à St. Andrews (Man.)?

2. Dans l'affirmative, combien de signatures ont été apposées en faveur de la pétition?

3. Où et quand la pétition a-t-elle été reçue par le ministère ou le ministre des Transports?

4. Quelle décision, s'il en est, a été prise à ce sujet?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Oui, une pétition des propriétaires des terrains touchés par les opérations de la base aérienne de la Northland Airlines Limited dans la municipalité rurale de St. Andrews.

2. Deux cent soixante-cinq.

3. La pétition a été reçue par le ministre des Transports le 10 juin 1968.

4. La Northland Airlines a présenté au ministère des Transports une demande de permis d'exploiter un hydro-aéroport sur le lot 34, chemin de la rivière, à St. Andrews, (Manitoba). Le bureau régional du ministère, à Winnipeg, a reçu de la Corporation métropolitaine de Winnipeg une lettre dans laquelle cet organisme déclarait ne pas s'opposer à l'établissement d'un hydro-aéroport sur le lot 34, chemin de la rivière.

Règle générale, lorsque le ministère des Transports accorde un permis d'exploiter un aéroport, il trouve suffisant de traiter seulement avec l'administration en cause, qui, nous supposons, parle au nom de tous les habitants de l'endroit. Si l'administration ne s'oppose pas et si le requérant a satisfait à toutes les autres conditions posées par le ministère, comme dans le cas de la Northland Airlines, le ministère accorde le permis.

HABITAT '67

Question n° 327—M. McIntosh:

1. Quel a été le coût de construction d'Habitat '67 pour l'Exposition universelle de 1967 à Montréal?

2. Quand Habitat '67 a-t-il été remis au gouvernement fédéral par la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967?

3. Combien de logements sont présentement disponibles?

4. Combien de logements sont loués à des locataires au 1^{er} octobre 1968, a) meublés et b) non meublés?

5. Quels sont les présents loyers des logements dans Habitat '67?

6. Quels ont été les frais du gouvernement fédéral depuis la prise de possession d'Habitat '67 pour a) le chauffage, l'électricité et l'eau, b) la rénovation et les réparations, c) l'achèvement de logements non achevés, d) l'ameublement et la décoration de logements de toutes sortes, e) la publicité visant de nouveaux locataires, f) l'enlèvement de la neige et l'entretien des terrains, g) le nettoyage des fenêtres, h) le service-limousine, pour les locataires, i) le service de sécurité et j) le service de gestion et d'administration?

7. Quel est le surplus ou déficit estimatif annuel relatif à l'exploitation d'Habitat '67 cette année?

8. S'attend-on à ce que l'exploitation d'Habitat '67 recouvrera en fin de compte les immobilisations concernant la construction, les améliorations et l'entretien?

9. A-t-on étudié l'opportunité de transférer Habitat '67 à la ville de Montréal à titre de projet de logement à prix modique?

10. A-t-on considéré la démolition d'Habitat '67?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. \$22,569,350.

2. Le 1^{er} janvier 1968.

3. 115.

4. a) 2; b) 35.

5. 1 chambre, \$190; 2 chambres, de \$275 à \$310; 3 chambres, de \$380 à \$420; 4 chambres, de \$395 à \$460; Hors-toit, \$600.

6. a) \$28,265; b) \$85,712; c) \$85,712; d) \$24,123; e) \$17,468.88; f) \$21,040; g) zéro; h) \$10,100; i) \$54,382; j) \$34,200.

7. Déficit: \$442,088.

8. Non.

9. Non.

10. Non.

LA FRÉQUENCE DE LA LIVRAISON DU COURRIER RURAL

Question n° 336—M. McCleave:

1. Combien de propriétaires de boîtes sur les routes rurales du Canada reçoivent actuellement leur courrier moins de cinq jours par semaine?

2. Combien d'entre eux reçoivent actuellement leur courrier le samedi?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):

1. 36,240.

2. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet. Toutefois, le service qui est fourni à ces personnes ne sera pas réduit si la semaine de livraison de 5 jours est instituée, vu que les tableaux des horaires de livraison seront modifiés les autres jours de façon que la fréquence reste la même.

LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 337—M. McCleave:

1. Quel est le secrétaire de la Commission de la Capitale nationale?

2. Quel est son traitement?

3. Quelles sont ses qualifications?

4. Quel poste occupait-il avant d'assumer ses fonctions actuelles?

5. Comment a-t-il été nommé à la Commission?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. A. E. Morin.

2. Les corporations de la Couronne ne sont pas ordinairement tenues de donner des précisions relatives à la gestion et à l'administration de leur corporation.